

Duathlon contre la montre par équipe

OUVERT A TOUS
dans la limite de 100 équipes
à partir de cadets



26 KM

Départ à 13h



5 KM

5 KM

Région



Provence-Alpes-Côte d'Azur

Dimanche 26 avril 2009



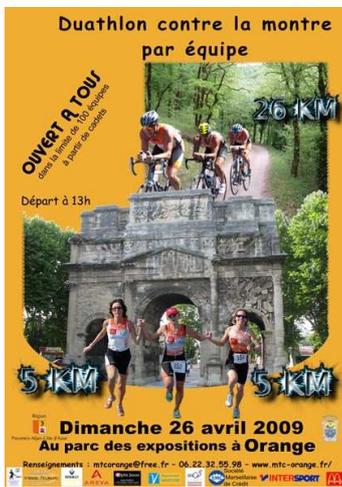
Au parc des expositions à Orange

Renseignements : mtcorange@free.fr - 06.22.32.55.98 - www.mtc-orange.fr/

Société

Marseillaise
de Crédit





Bulletin d'inscription

Duathlon Sprint Contre la Montre par Equipe

Dimanche 26 Avril 2009

Parc des Expositions d'Orange

Epreuve limitée à 100 équipes
Aucune inscription sur place
 Equipe Homme, Femme ou Mixte, de 3 à 5 concurrents,
 à partir de la catégorie Cadet(1993)
 Distances : 5km/30km/3km

PROGRAMME : Départ à partir de 13h00 par intervalles de 2min
 Retrait des dossards à partir de 10h00 – Ouverture du parc à 11h30
 Fermeture du parc avec tous les vélos et Briefing à 12h30
 Fin de surveillance du parc et Remise des prix à 17h30

Nom de l'équipe :

Capitaine de l'équipe :

Adresse Email Téléphone :

Club :

Cochez la case vous correspondant :

- Equipe Homme Equipe Femme Equipe Mixte
 Equipe Licenciée FFTRI Equipe Non Licenciée FFTRI

Equipier	Nom Prénom	N° Licence FFTRI 2009	Date de Naissance
1			
2			
3			
4			
5			

Je soussignécertifie avoir pris connaissance du règlement de la FFTRI, m'y conformer et disputer cette épreuve dans le meilleur esprit sportif.

A, le/...../ 2009 Signature du Capitaine :

J'autorise mon enfant mineur à participer à l'épreuve, signature d'un parent :

Inscription :

- **Tarif Unique : 80€ par équipe**
Chèque à l'ordre du Mistral Triath'Club
- **Pour les non licenciés FFTRI :**
Certificat médical de non contre indication à la pratique du Duathlon en Compétition
 Passe journée à remplir au retrait des dossards, avant inscription.

Bulletin Complet à retourner avant le 17 Avril 2009 à :
Gwenaël Malet – 237 rue du limousin – 84100 ORANGE

Renseignements : mtcorange@free.fr – 06.22.32.55.98 – <http://mtc-orange.fr>

Duathlon Sprint Contre la Montre Par Equipe

Dimanche 26 Avril 2009

Règlement de l'épreuve

Le règlement de l'épreuve se réfère à la réglementation générale émise en Novembre 2008 par la Fédération Française de Triathlon

- 1- Le Duathlon Sprint Contre la Montre par Equipe d'Orange est organisé par le Mistral Triath'Club représenté par son président B.MALET.
- 2- L'épreuve est ouverte pour les concurrents né(e)s à partir de 1993 (catégorie Cadet).
- 3- Les équipes comprennent au maximum 5 concurrents et au minimum 3 concurrents.
- 4- Les équipes peuvent être masculines, féminines ou mixtes.
- 5- Tous les membres d'une même équipe doivent porter une tenue identique (tenue du club ou à défaut tee-shirt de même couleur). Peuvent se joindre à un groupe pour former une équipe, licencié(s) (maxi 2) de différents clubs, concourant pour un seul club, le plus représenté et sous les mêmes couleurs.
- 6- Aucun départ de l'aire de transition ne pourra s'effectuer à moins de 3 athlètes de la même équipe. Celle-ci se regroupera dans une zone de départ identifiée à la sortie de l'aire de transition par des lignes. Lorsque l'équipe a quitté cette zone, aucun autre athlète de cette équipe n'est autorisé à partir, il est mis hors course et quitte l'aire de transition. Tout athlète mis hors course qui rejoindra son équipe entraînera automatiquement la disqualification de celle-ci.
- 7- A tout moment de la compétition, l'équipe doit être composée de minimum 3 athlètes groupés. Ces 3 athlètes doivent passer l'arrivée groupé. Dans le cadre d'une équipe mixte, à minima une personne de chaque sexe devra obligatoirement faire partie de ces trois athlètes.
- 8- Les équipes doivent se présenter dans la zone de départ 5 minutes avant leur départ programmé.
- 9- L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.
- 10- L'organisation se réserve le droit d'utiliser des photos prises durant l'épreuve à des fins publicitaires.
- 11- Le port du casque homologué est obligatoire.
- 12- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFTRI et aux non licenciés FFTRI suivant les modalités d'inscription.
- 13- Les parcs à vélo sont surveillés 1h avant les départs et 30mn après les arrivées. Seuls les concurrents, les organisateurs et les arbitres peuvent pénétrer dans les parcs à vélo avant et pendant les épreuves.
- 14- Les compétiteurs doivent connaître et suivre le règlement de course édicté par la FFTRI, de même que respecter le code de la route et obéir aux instructions officielles.
- 15- Les arbitres officiels sont seuls habilités à appliquer les sanctions prévues par la RG de la FFTRI.
- 16- Les dossards et plaques de vélo fournis par l'organisation sont obligatoires pendant la course ; l'accrochage des vélos dans le parc à vélo se fait par la selle.
- 17- Présence obligatoire au briefing précédant la course.
- 18- Le concurrent qui abandonne ou bien qui est disqualifié est tenu de porter son dossard à un arbitre.
- 19- En cas d'annulation de l'épreuve, les engagements ne seront pas remboursés, mais il sera accordé une réduction de 50% sur l'inscription de la prochaine épreuve.
- 20- En cas de défection d'un athlète, aucun remboursement ne sera accordé.
- 21- La date limite des inscriptions est le 17 Avril au matin, selon les places disponibles.